


159



CH. DEBIERRE

LE CRANE
DES CRIMINELS



HV6059

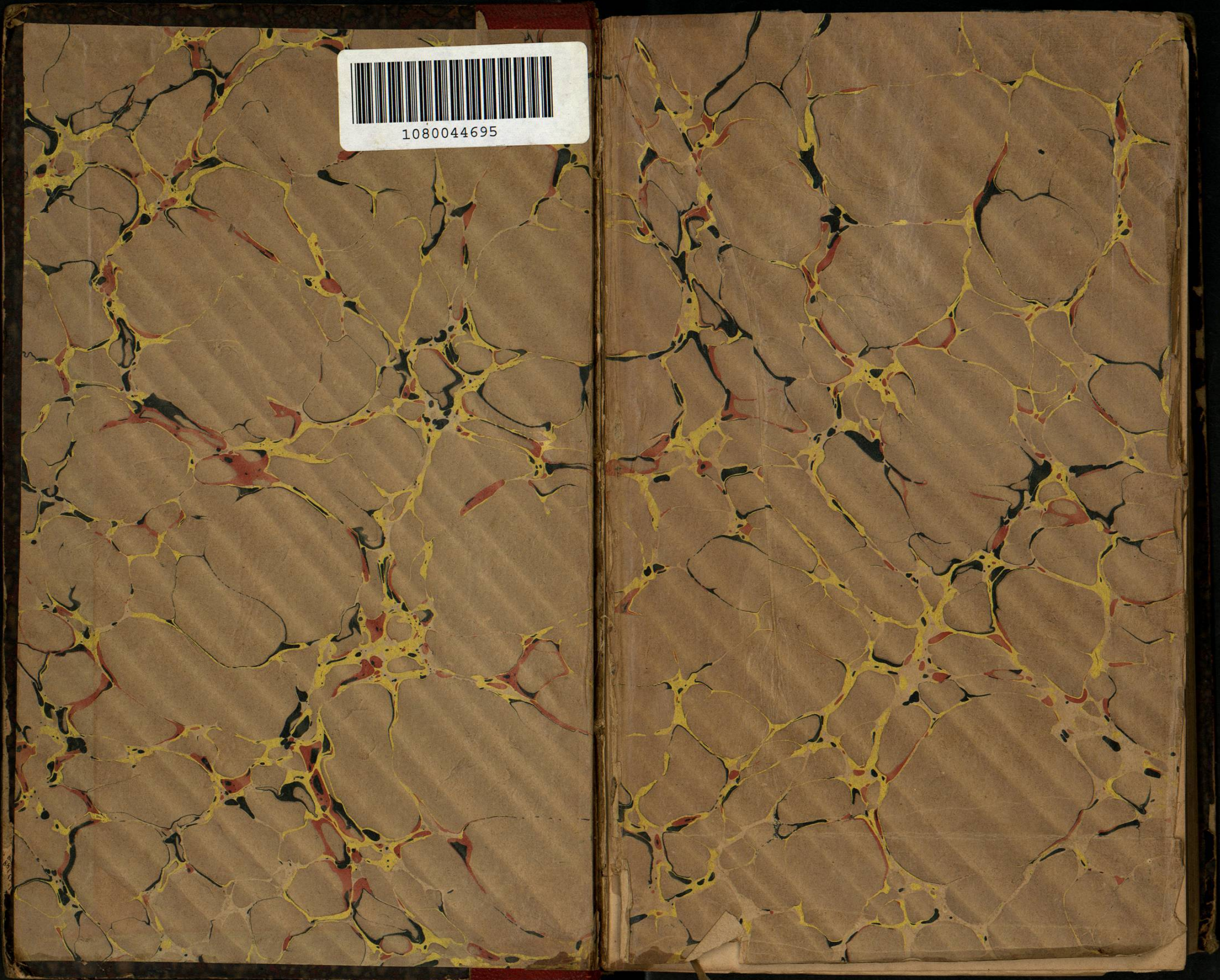
D4

C.1

E
343
D



1080044695



343

343

BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE XIII

LE CRANE DES CRIMINELS

PAR

A. DEBIERRE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LILLE

Orné de 137 figures dans le texte



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria

LYON

A. STORCK, ÉDITEUR
78, Rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR
120, Boulevard Saint-Germain

1895

53947

22826

HV6059
D4



UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE MÉXICO



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON



UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE MÉXICO

INTRODUCTION

Dans ce livre, j'ai fait l'étude anthropologique du criminel, son histoire naturelle si l'on veut, c'est-à-dire l'étude physique et morale du criminel. J'y ai étudié le crâne, le cerveau, la physionomie, la cérébralité, les mauvais instincts du professionnel du vol et du meurtre. Après avoir suivi le mécanisme de la formation de la pensée et de la façon dont se font nos acquisitions, j'ai cherché à dégager les conditions qui font la pensée vicieuse et les impulsions répréhensibles ou criminelles.

C'est en vain qu'on a voulu créer de toutes pièces un type criminel; au point de vue anthropologique il n'y a pas de type criminel. Le criminel-né, le criminel engendré tout d'un bloc par l'atavisme, on ne le trouve pas. A moins que par atavisme on entende un retour à l'état de nature dans lequel les mœurs de l'homme n'étaient tempérées par aucune loi sociale. Et encore ne pourrait-on accepter qu'avec réserve une pareille formule; car il n'est pas sûr que dans l'état de nature, — les sociétés sauvages sont même là encore pour attester en partie le contraire, — l'homme ne respectait rien, ni les biens ni la vie des hommes de sa tribu ou de son clan. Sans doute il y a des

FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

hommes grossiers qui ne respectent rien, et qui mettraient à sac vos biens et à sang vos vies, si n'était la crainte des châtimens et la répression légale. Mais est-il bien sûr que ces êtres pervertis et dégradés soient venus au monde avec l'empreinte des plus mauvais instincts ? N'est-ce pas parce qu'ils sont nés dans la fange et jetés tout jeunes dans la boue des ruisseaux qu'ils ont acquis, par un contact impur, les vices qui les abaissent au-dessous de la bête ? Il y a évidemment des hommes vicieux et des femmes corrompues, encore que les unes et les autres aient été élevés dans des conditions sociales en apparence élevées. Mais là encore, outre que je ne veux point nier l'existence des mauvaises natures, on peut se demander si l'hypocrisie même derrière laquelle s'abrite trop souvent le monde dit comme il faut n'est pas la coupable. Tel homme qui a une mauvaise réputation à cause même de son indépendance d'esprit et de sa liberté d'allures, vaut cent fois mieux que tel autre chez qui le « sauvez les apparences » n'est qu'un fard à l'abri duquel se cachent l'absence de caractère, la fourberie, sinon bien des vilénies et des malpropretés.

Il faut admettre, je crois, que le criminel est le produit de la dégénérescence mentale, corollaire, tantôt de la dégénérescence physique, tantôt d'un trouble fonctionnel dans le sentir et dans le réagir engendré par une mauvaise éducation et la contagion du vice. C'est un être qui ne sait pas s'adapter au milieu dans lequel il vit. Il obéit à ses passions, à ses instincts mauvais, sans nul souci ni de la propriété ni de la vie des autres.

Ce qui flatte ses appétits grossiers, soudains, bouillants, impétueux, inendiguables, c'est sa loi. Que ses actions condamnables et répréhensibles soient d'ordre interne ou soient un produit social, peu importe d'ailleurs. Au fond, le criminel est

et reste un *inadapté*, soit aux conditions internes, soit aux conditions externes. L'absence d'adaptation, voilà, si je ne m'abuse, la caractéristique philosophique de l'escroc, du faussaire, du voleur et de l'assassin. Voilà aussi pourquoi le crime est variable avec les temps et les pays ; il suit les mœurs et celles-ci changent.

CH. DEBIERRE

Lille, 4 juin 1895
